L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 AVRIL 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, MATIN 16 AVRIL.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro ..... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans les bureaux et au détail.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les portiers de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

SERVICE A DOMICILE DE CES JOURNAUX.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par M. Périst, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un terrain dans l'îlot borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Deuxième et Troisième. Ainsi, à l'en. bloc de No 74, rue Ste-Anne—Whisky, vin rouge et vin blanc.

Par Louis Stern & Bros., au No 16 de la rue Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par Plaidet J. Spear, au No. 42 Passage de la Bourse—Trois pianos Pleyel.

Par D. E. Morphy, au No 67 de la rue des Magasins—Paletots.

Par G. de Périst & Co., rue Royale, entre Douane et Bienville—Meubles, outils, linge, ect.

Par Hofman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres — Marchandises sèches, lingerie et broderies; reste d'un magasin de détail; marchandises avariées.

ATTENTION!

☞ Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, par le ministère du shérif, d'un terrain avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, rue des Ursulines entre celles Deuxième et Troisième

Voir aux annonces.

Balance! Balance! — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mercredi, 16 avril 1873.

OPERA—St-Vincent de Paul; Un intermède; Un Spectacle à la Nouvelle-Orléans.
ACADEMIE.—Masonry Exposed and The Rehearsal
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

Le meeting de lundi.

La manifestation dont la salle des Odd-Fellows a été le théâtre, lundi soir est de celles sur le sens desquelles il n'y a pas à se méprendre. La salle, dit le *Picayune*, était comble et l'auditoire se composait, pour la plus grande partie, de négociants et d'hommes d'affaires éminents de la Nouvelle Orléans; beaucoup de personnes n'ont pu entrer faute de place.

Morgane radical, le *Republicain*, veut bien reconnaître qu'une foule considérable se pressait dans la salle, que la réunion était respectable, agréable et harmonieuse.

Le Times, qui ne s'est guère montré favorable à la cause du gouverneur Mc Enery, commence ainsi son compte-rendu :

Le désir de représenter sincèrement l'opinion publique dans cette ville exige que ce journal, ou tout autre journal faisant profession d'honnêteté, déclare que le sentiment de résistance au gouvernement Kellogg a pris une nouvelle tournure et est maintenant dans l'ascendant. La capacité de la salle des Odd-Fellows—qu'on dit pouvoir tenir 1500 personnes—a été mise, hier soir, à l'épreuve, non par des figures de politiciens bruyants et écœurés, mais par des citoyens respectables, de sens et de poids.

Personne, en examinant la composition de l'auditoire, ne pouvait douter que les meilleurs éléments de la ville n'y fussent représentés et représentés avec décorum, avec calme et détermination, bref d'une façon mille fois plus éloquente que les vides fanfaronnades dont on nous a accablés dans le passé. Sans entrer dans aucun détail, nous désirons faire comprendre à nos lecteurs que l'assemblée était composée des meilleurs éléments de la ville.—Dans les trente ou quarante vice-présidents qui occupaient l'estrade, on voyait des hommes que chacun, à la Nouvelle-Orléans, connaît comme des gens honorables et intelligents dans leurs affaires ou leurs professions respectives; et il est à remarquer que dans tout l'auditoire on pouvait à peine trouver un homme qui ne représentât pas un élément de richesse ou d'industrie dans notre milieu. Les décisions d'une telle assemblée ont droit à être partout reconnues et, comme indications du sentiment populaire dans cette ville, il est impossible de les pas en tenir compte.

Nous avons tenu à reproduire cette appréciation toute entière du *Times*, qui ne saurait être suspect de partialité, car elle confirme ce que le *Picayune* et l'*Abeille* ont dit de cette assemblée.

M. Kellogg a pu rallier à sa cause, par la distribution des places dont il dispose, par les promesses plus ou moins sincères ou par de belles paroles, quelques individualités que nous avons eu le regret de voir, ainsi, se séparer de la cause du peuple, mais il est un fait bien certain, c'est que la masse de la population saine et honnête, dans la ville comme dans les paroisses, n'a pas varié dans ses sentiments. Elle persiste à ne pas reconnaître l'usurpation et elle entend résister, dans la limite du possible, aux actes par lesquels cette usurpation cesserait de se faire accepter ou de s'imposer.!

La ligue du peuple, nous en avons, maintenant, la conviction, ne sera plus un mot et un symbole mais elle sera une réalité qui fera sentir son influence d'une façon efficace et sérieuse dans le règlement de nos différends politiques.

LETTRE DU GOUVERNEUR CONVERSE AU GOUVERNEUR McENERY.

Voici la réponse du gouverneur du Vermont au gouverneur de la Louisiane. Heureux Etat que le Vermont ; sa législature ne se réunit que tous les deux ans.

Etat de Vermont.
Woodstock, 27 mars 1873.

A l'Honorable John McEnery :

Cher monsieur,—Je viens de recevoir votre lettre du 13 mars courant, avec l'adresse au peuple de la Louisiane. Les sessions de la législature sont maintenant bisannuelles au lieu d'être annuelles comme autrefois. Je présenterai les deux documents à notre législature à sa prochaine session, comme vous le demandez. Le peuple du Vermont est unanime pour regretter profondément qu'un Etat aussi noble et aussi précieux que la Louisiane soit si ébranlé et si tranquillité troublée et son industrie interrompue et embarrassée par des commotions intestines et des animosités politiques. J'espère sincèrement que vos différends pourront être réglés à l'amiable.

Votre obéissant serviteur.
JULIEN CONVERSE.

Les actionnaires de la Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants. (Factors' and Traders' Insurance Company)—une des meilleures de la Nouvelle-Orléans et de celles qui comptent plus d'amis parmi nous—viennent de choisir leur nouveau conseil de direction. Les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année: Moses Greenwood, W. A. Johnson, John J. Noble, John Chaffe, Richard Milliken, Samuel E. Moore, J. J. Warren, R. T. Buckner, Samuel Friedlander, H. Freilsen, W. S. Pike, A. A. Yates, John I. Adams, Isaac Sherck, R. M. Walmsley, Wm. Morrison, Jas. W. Carroll, A. Brittin, J. T. Pace, A. H. May, S. H. Snowden, T. Lytt. Lyon, Wm. C. Raymond, Jas. S. Prestidge, and Sam'l M. Boyd.

POUR LES ORPHELINAS. — Le steamer *Peerless* reprendra son service dès aujourd'hui, après avoir été complètement réparé. Il partira tous les mercredis, à 5 heures du soir. Commandé par le capitaine H. H. Bryant, assisté de M. J. B. Schmidt, commis, il inspire toute confiance. Pour fret ou passage, ou pour tous autres renseignements, voyez l'annonce.

La responsabilité du sang versé.

L'usurpation de M. Kellogg a déjà coûté à la Louisiane des sommes incalculables par la perturbation qu'elle a occasionnée dans les affaires, en détruisant la confiance dans le présent et en jetant l'incertitude sur l'avenir. Elle a déjà été cause que le sang a coulé dans les rues de la Nouvelle-Orléans et que trois citoyens sont tombés, pour ne plus se relever, sous les balles ou la mitraille des métropolitains. Par le fait de cette même usurpation, voici que le sang vient de couler aussi dans une autre paroisse, la paroisse Grant.

Des centaines de noirs ignorants, fanatisés par des misérables, ont pris les armes et ont expulsé violemment plusieurs familles de leurs résidences, puis ils se sont livrés au pillage et à la maraude. Le shérif de la paroisse, muni de mandats d'arrestation, a rassemblé les citoyens en *posse comitatus*, et, après plusieurs sommations restées infructueuses, il a attaqué les perturbateurs dans l'endroit où ils s'étaient retranchés. On trouvera plus loin le compte-rendu de l'engagement qui a eu lieu.

[illegible] blancs et noirs, qui sont venus se mettre à l'abri à la Nouvelle-Orléans, les pauvres dupes de nègres ont seuls porté le poids du châtiment. Beaucoup d'entr'eux sont tombés victimes de leur folie et du crime de leurs meneurs. Deux blancs ont aussi succombé dans la lutte et deux autres sont grièvement blessés.

La responsabilité du sang qui vient de couler, remonte à celui dont l'ambition insensée a été la cause première du conflit, à William Pitt Kellogg, qui, non éligible à la place de gouverneur et non élu, a, par des moyens que toute conscience honnête ne peut s'empêcher de flétrir, usurpé l'exercice d'un pouvoir auquel il n'avait aucun droit. Le pseudo-gouverneur est, aussi bien que ses créatures de la paroisse Grant, qui se cachent ici, responsable de la mort de tous ces hommes, et c'est à eux que les familles des victimes et la société tout entière devraient demander compte du sang versé.

Si la conscience de M. Kellogg n'est pas complètement morte aux sentiments d'humanité et de justice, il n'osera pas persister dans sa tentative d'imposer au peuple de la Louisiane un pouvoir usurpateur qui est une cause permanente de troubles et qui a déjà suscité et qui pourra susciter encore des conflits sanglants. Prétendre gouverner par l'emploi permanent de la force et sous la menace de la fusillade et de la mitraille, nous paraît une folie autant qu'un crime. Nous espérons que M. Kellogg sera assez sage et assez prudent pour mettre fin à une situation aussi anormale et dont les conséquences pourraient devenir si redoutables.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donne, ce soir, pour le bénéfice de Mme Geslin, premier rôle de drame et de comédie, *Saint Vincent de Paule* ou *Les Orphelins du Pont Notre Dame*, grand drame en 6 actes et 8 tableaux, un intermède par M. Julien Deschampe et Mlle Gillet, et *l'a scandale à la Nouvelle-Orléans*, folie-vaudeville en un acte. La bénéficiaire se recommande aux sympathies du public par son zèle depuis le commencement de la saison et par les qualités qui l'ont rendue populaire. Nous pensons donc que la salle sera bien garnie.

Ajournement du Concert-Loterie pour la Bibliothèque Publique du Kentucky.

On verra dans nos colonnes d'annonces que le troisième Concert-Loterie pour la Bibliothèque Publique du Kentucky, qui devait avoir lieu le 8 avril, est remis au 8 juillet. Cette remise n'a pas été occasionnée, comme le gouverneur Bramlette a pris soin de nous informer, par une vente trop faible de billets; au contraire, les ventes ont été extraordinairement fortes, beaucoup plus fortes qu'à aucun concert antérieur, si fortes, en effet, que ce délai de 90 jours mettra le gouverneur Bramlette à même de disposer de chaque billet et d'assurer un plein tirage sans aucune réduction de prix, comme cela a eu lieu précédemment. Le gouverneur Bramlette voit en cela son affaire, qu'il annonce, de la manière la plus positive et la moins équivoque, que le tirage aura lieu le 8 juillet et qu'il sera entier. Le possesseur du billet qui gagnera le prix capital aura $100,000 en greenbacks, sans escompte, et il en sera ainsi pour tous les autres prix. L'argent nécessaire pour payer tous les prix ou billets gagnants ($500,000 en greenbacks) est déjà déposé à la banque des "Drovers & Farmers," et mis à part pour le payement des prix et il ne peut être employé pour aucun autre objet, comme on peut le voir par le certificat du caissier. Avec la connaissance de ces faits, et nous n'hésitons pas à garantir toute l'opération, il y aura une telle demande de billets que, très probablement il n'en restera pas un à vendre plusieurs semaines même avant le tirage. Il n'y a jamais eu d'entreprise plus belle ou plus honorablement conduite et, comme elle le mérite, elle possède la confiance entière de notre population. C'est un de ces plans où les acheteurs de billets ont l'assurance la plus positive que le tirage sera loyal, car il sera contrôlé par les citoyens les plus distingués et les plus prominents de Louisville et de l'Etat du Kentucky, et ceux qui gagneront seront certains d'avoir leur argent aussitôt qu'ils présenteront leurs billets.

$5,000 EN OR.—Bureau Central pour la vente des billets de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, 107 rue du Canal, magasins de Grover & Baker; $37,585 de lots; un lot de $5000 en or. Billets: 50 cents et donnant au porteur droit d'entrée à la Foire.

☞ De tous les amers qui se débitent dans le monde nous n'en connaissons pas de meilleurs, c'est-à-dire de plus bienfaisants, que les HOME STOMACH BITTERS qui ont obtenu dans ces derniers temps un succès si considérable. Ils possèdent des vertus médicales dont l'effet a été parfaitement reconnu et constaté, et quant à leur composition ont peut la soumettre à l'examen de qui que ce soit et nous pouvons dire avec assurance que l'analyse la plus sévère n'y trouvera aucune combinaison qui ne soit approuvée par les médecins les plus savants et les plus habiles.

$37,585 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets émis est limité. Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 107, magasins de Grover & Baker.

MORT D'UN GRAND PRÉDICATEUR.—Nous avions annoncé dernièrement que M. l'abbé Combalot était gravement malade. Nous avons reçu hier la nouvelle de sa mort.

Il s'est éteint hier au presbytère de Saint Roch.

Appelé par M. le curé de cette paroisse pour prêcher le carême, il était tombé gravement malade au bout de la première semaine, atteint par une maladie de cœur arrivée à son maximum de gravité.

Malgré ses souffrances, M. l'abbé Combalot conservait l'espoir de reprendre ses prédications. C'est hier matin seulement qu'il s'est senti réellement perdu.

Il a fait appeler M. le curé de Saint-Roch et M. l'abbé Paradis, qui se sont empressés de se rendre auprès de lui, ainsi qu'un autre prêtre de la paroisse.

Jusqu'au dernier moment, il a conservé ses connaissance; cette longue carrière, toute de piété, s'est terminée par une sainte mort.

Il a fait appeler M. le curé de Saint-Roch et M. l'abbé Paradis, qui se sont empressés de se rendre auprès de lui, ainsi qu'un autre prêtre de la paroisse.

Jusqu'au dernier moment, il a conservé ses connaissance; cette longue carrière, toute de piété, s'est terminée par une sainte mort.

Et voyant arriver les ministres de Dieu, M. l'abbé Combalot leur a demandé de lui jeter de l'eau bénite. Plusieurs fois de suite, il a répété le verset: *In manus tuas Domine*.....

Puis il s'écoutait un autre verset, du Stabat :

Fac, Mater, fons amoris....

C'est en balbiant avec ferveur le verset qu'il est mort.

M. l'abbé Combalot était âgé de soixante-seize ans. Il était né le 1er août 1796. Il avait été un saint parmi les saints, dont il avait donné plus tard les doctrines. On fait lui a succédé en 1860, prêcha le carême devant Chambord.

Il laisse de nombreux ouvrages, très estimés, sur la philosophie religieuse.

$5000 EN OR.—Chaque coupon peut gagner $5000 en or le 30 avril courant, au grand tirage de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane. Bureau central, pour la vente des billets, 107 rue du Canal aux magasins de Grover & Baker.

Les Troubles dans la Paroisse de Grant.

Guerre entre Blancs et Nègres.

Conflit sanglant à Colfax.

Nombre de Nègres tués.

Colfax au pouvoir des Blancs.

Détails tristes, mais intéressants.

Il était aisé de prévoir que les troubles de Grant ne finiraient pas par une victoire complète des nègres sans résistance de la part des blancs de cette paroisse. Surpris tout d'abord par une levée de boucliers à laquelle ils ne devaient pas s'attendre, parce que rien ne la motivait, ils ont dû patienter jusqu'au moment où ils ont pu réunir une force respectable et se procurer des armes tout à la date. Cela fait, ils n'ont plus hésité à attaquer les nègres afin de les arrêter dans la voie de vol et de brigandage où ils s'étaient jetés et où ils semblaient vouloir persister envers et contre tous. Ces malheureux, dupés par quelques bandits des deux races, s'étaient imaginé qu'ils pourraient tenir tête à qui que ce soit; qu'ils réussiraient à chasser les blancs et à rester les maîtres souverains de la paroisse de Grant. Ils ont payé cher leur audace, et nous croyons que de longtemps ils ne songeront à paraille équipée. Voici les faits tels qu'ils sont rapportés par le capitaine Jacob, du steamer *Southwestern* et par quelques passagers :

Nous sommes arrivés à Colfax dimanche soir, sur les 8 heures, dit le capitaine Jacob; nous apprîmes bien vite que les blancs avec le shérif, sans doute, avaient capturé la ville, après avoir livré aux nègres un combat sanglant. On ne rapporte qu'une centaine de nègres avaient été tués et beaucoup d'autres blessés. Du pont du bateau nous pumes en compter 18 ou 20 qui étaient étendus morts sur la rive. On disait qu'un blanc dont j'ignore le nom, avait été tué et deux autres très grièvement blessés, MM. Hadnot et Harris.—M. Hadnot a reçu une balle dans les intestins et l'on suppose que la blessure est mortelle. Nous avons transporté les deux blessés à Alexandrie. Trois ou quatre autres blancs ont été blessés.

Cent nègres environ ont échappé, mais ils sont, dit-on, poursuivis par les blancs. Tous les meneurs de l'émeute ont disparu, particulièrement les blancs. Les nègres s'étaient embusqués dans la maison de cour et les blancs trouvant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de les atteindre, mirent le feu aux bâtisses. Le combat a duré de midi à 5 heures du soir. Les blancs sont à présent les maîtres de Colfax, et quand je suis parti, dimanche soir, tout était rentré dans le calme.

Nous tenons de plusieurs passagers les détails qui suivent :

Les nègres s'étaient fortement retranchés dans la maison de Cour autour de laquelle ils avaient élevé de hautes palissades. Il y avait là, nous a-t-on rapporté, environ 400 hommes bien armés et équipés. Ils avaient fait deux canons avec des tuyaux de gaz, l'un de quatre, l'autre de deux pouces de diamètre; il les avait mis sur des chariots, avaient pratiqué des trous dans la paroi et avaient fortement ces tuyaux d'un côté avec des tampons. Dimanche dernier, à midi, 150 blancs environ qui s'étaient rassemblés des paroisses voisines, tirèrent une attaque contre les palissades, et un combat assez vif s'engagea et dura jusqu'à 3 heures. On donne alors l'assaut aux palissades qui furent prises, les nègres se retirant dans l'intérieur de la maison de Cour dont ils barricadèrent les portes.

Quelques instants après, les nègres arborèrent un pavillon parlementaire et plusieurs détachements s'avancèrent avec confiance; mais on leur tira dessus et plusieurs blancs furent blessés. Le capitaine Hadnot a reçu dans les intestins une blessure que l'on suppose mortelle.

Les assiégeants alors se décidèrent à incendier la maison de Cour, et de fait il n'y avait pas d'autre moyen de déloger les nègres. Ils furent obligés de fuir et se mettant en sortant le feu de leurs adversaires. Beaucoup de nègres furent tués, 80 ou 100 dit-on. Maintenant on n'en trouverait pas un à des milles à la ronde.

M. R. C. Hill, de Marshall, Texas, venu par le South Western rencontre que, dimanche soir, le bateau prenait du bois à un mille au dessus de Colfax. Interrogé de la manière la plus positive et la moins équivoque, que le tirage aura lieu le 8 juillet et qu'il sera entier. Le possesseur du billet qui gagnera le prix capital aura $100,000 en greenbacks, sans escompte, et il en sera ainsi pour tous les autres prix. L'argent nécessaire pour payer tous les prix ou billets gagnants ($500,000 en greenbacks) est déjà déposé à la banque des "Drovers & Farmers," et mis à part pour le payement des prix et il ne peut être employé pour aucun autre objet, comme on peut le voir par le certificat du caissier. Avec la connaissance de ces faits, et nous n'hésitons pas à garantir toute l'opération, il y aura une telle demande de billets que, très probablement il n'en restera pas un à vendre plusieurs semaines même avant le tirage. Il n'y a jamais eu d'entreprise plus belle ou plus honorablement conduite et, comme elle le mérite, elle possède la confiance entière de notre population. C'est un de ces plans où les acheteurs de billets ont l'assurance la plus positive que le tirage sera loyal, car il sera contrôlé par les citoyens les plus distingués et les plus prominents de Louisville et de l'Etat du Kentucky, et ceux qui gagneront seront certains d'avoir leur argent aussitôt qu'ils présenteront leurs billets.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

On se souvient de la lettre que le Sénateur Booth, un des citoyens les plus honorables et des plus justement populaires de la Nouvelle-Orléans, a adressée dimanche dernier dans les colonnes du *Picayune* au Pseudo-gouverneur Kellogg.

L'aventurier de l'Illinois a répliqué, en faisant prendre une injonction contre M. Booth, par son compère, Jacob Hawkins, le pseudo-juge de la cour dite supérieure de la paroisse d'Orléans. Nous traduisons littéralement l'ordre de cette cour :

Cour Supérieure de la paroisse d'Orléans.

Etat de la Louisiane,

A Edward Booth;

Etat de la Louisiane contre E. Booth.

Vous êtes enjoint par les présentes, au nom de l'Etat de la Louisiane, de la Cour Supérieure de la paroisse d'Orléans, de ne plus exercer vos fonctions de rendeur en gros, au coin des rues Gravier et Magasins, jusqu'à ce que vous ayez payé votre licence, avec les [illegible] et pénalités requis par la loi.

Et vous [illegible] enjoint jusqu'à nouvel ordre de la Cour.

Pour [illegible] Hawkins, juge, etc., le 19 avril [illegible].

GEO. W. FLYNN,
Député Greffier.

Les courses du Jockey Club de la Louisiane, qui devaient avoir lieu hier, pour la seconde fois dans la saison, ont été renvoyées à cette après-midi, à cause du mauvais temps qu'il a fait.

Le programme d'aujourd'hui est des plus attrayants.

La première course sera une course de deux milles, les chevaux devant sauter huit haies avant d'arriver au but.

La seconde course sera d'un mille trois quarts, pour chevaux de tout âge; et la troisième sera en parties liées pour chevaux de quatre ans.

Si le temps n'était pas favorable et que les courses dussent être renvoyées encore une fois, le drapeau du Jockey Club sera hissé au No. 57 de la rue Carondelet.

Les événements survenus dans la paroisse Grant ont été le sujet de presque toutes les conversations hier soir.

Il ne nous est parvenu aucun nouveau détail du conflit qui a coûté la vie à une cinquantaine de noirs.

Nous avons entendu dire vaguement, qu'un certain nombre de troupes dans cette paroisse pour rétablir l'ordre; mais on ne sait en réalité rien de positif encore.

Il y a eu lundi, devant la cour dite Supérieure, présidée par le pseudo-juge Hawkins, trente-quatre condamnations par défaut contre les contribuables qui résistent au paiement des taxes, et cent quarante-sept autres condamnations ont été obtenues hier.

Il est inutile de dire que les contribuables s'inquiètent fort peu d'encourir la colère de M. Hawkins, attendu qu'ils ne le reconnaissent pas, comme juge, et qu'ils reconnaissent encore moins se prétendre cour, de fabrique radicale.

Dès sept heures et demie, hier soir, la Salle Harmony était de nouveau envahie par une foule d'au moins 700 personnes qui attaient assister à la deuxième séance de la grande partie de billard entre *le Furet*, le fameux professeur, et M. Miller, l'amateur le plus fort de la Nile-Orléans. Le professeur avait reçu, dans la matinée, la nouvelle de la mort de son frère; c'est évidemment à ce triste événement qu'il faut attribuer l'émotion qu'il paraissait éprouver et le peu de sûreté qui a caractérisé son jeu. Malgré cela, il est encore resté vainqueur. M. Miller a joué beaucoup mieux que la veille et, quand *le Furet* a terminé la partie, par une série de 12 points, il en avait 307 lui-même et il ne lui en manquait par conséquent que 3 pour remporter la victoire. A ce moment, l'auditoire était très ému et chaque coup manqué faisait tressaillir les amis et les parieurs des deux joueurs. La partie s'est terminée à onze heures moins dix minutes. Le tableau ci-dessous indique le mouvement du jeu, qui a été, comme on pourra en juger, très accidenté. La troisième manche aura lieu demain à la même heure :

FURET			MILLER.		
Parties	Séries	Total	Parties	Séries	Total
1	2	2	1	0	0
2	0	2	2	0	0
3	2	4	3	1	1
4	0	4	4	13	14
5	2	6	5	2	16
6	20	27	6	2	18
7	4	31	7	6	24
8	41	72	8	11	35
9	14	86	9	2	37
10	2	88	10	0	37
11	0	88	11	0	37
12	0	88	12	21	58
13	0	88	13	0	58
14	0	88	14	0	58
15	0	88	15	0	58
16	3	91	16	0	58
17	0	91	17	0	58
18	0	91	18	0	58
19	0	91	19	3	61
20	0	91	20	2	63
21	0	91	21	0	63
22	0	91	22	0	63
23	0	91	23	0	63
24	43	134	24	3	66
25	0	134	25	0	66
26	0	134	26	7	73
27	0	134	27	12	85
28	0	134	28	0	85
29	0	134	29	4	89
30	17	151	30	0	89
31	1	152	31	0	89
32	7	159	32	0	89
33	0	159	33	0	89
34	0	159	34	1	90
35	0	159	35	4	94
36	0	159	36	0	94
37	10	241	37	0	94
38	0	241	38	0	94
39	1	242	39	0	97
40	0	242	40	0	97
41	20	262	41	0	97
42	0	262	42	0	97
43	0	262	43	0	97
44	0	262	44	0	97
45	0	262	45	0	97
46	0	262	46	0	97
47	0	262	47	0	97
48	0	262	48	0	97
49	0	262	49	0	97
50	0	262	50	0	97
51	0	262	51	0	97
52	0	262	52	0	97
53	0	262	53	0	97
54	0	262	54	0	97
55	0	262	55	0	97
56	0	262	56	0	97
57	0	262	57	0	97
58	0	262	58	0	97
59	0	262	59	0	97
60	0	262	60	0	97
61	0	262	61	0	97
62	0	262	62	0	97
63	0	262	63	0	97
64	0	262	64	0	97
65	0	262	65	0	97
66	0	262	66	0	97
67	0	262	67	0	97
68	0	262	68	0	97
69	0	262	69	0	97
70	0	262	70	0	97
71	0	262	71	0	97
72	0	262	72	0	97
73	0	262	73	0	97
74	0	262	74	0	97
75	0	262	75	0	97
76	0	262	76	0	97
77	0	262	77	0	97
78	0	262	78	0	97
79	0	262	79	0	97
80	13	265	80	0	97

Les nominations suivantes ont été faites par le gouverneur McEnery :

Collecteurs de taxes.—Paroisse Avoyelles, L. Barbin; Calahoula, J. G. Peck; De Soto, Terry; Lafourche, J. T. Fedder; Pointe-Coupée, Gayle Sparks; Rapides, Webb Taylor,; Rivière Rouge, J. Capers; Vermillion, Séverin Leblanc; Ouachita-Rouge, J. V. Duralde.

Paroisse St-Helène.—Benaiah M. Watson, juri de police; W. T. Woodward, juge de paix.

La police métropolitaine vient d'être enrégimentée par M. Kellogg, en récompense des services qu'elle a rendus, avec un zèle digne des plus grands éloges, au parti radical et à tous les aventuriers politiques qui nous ont envahis depuis la guerre.

Elle s'appellera dorénavant la "*Brigade Métropolitaine*" et sera commandée par le sacrutendant Badger, promu au grade de général.

La "brigade," se compose de neuf compagnies d'infanterie, formant un régiment; d'une compagnie de cavalerie et d'une compagnie d'artillerie légère.

Le commandement du régiment d'infanterie sera confié aux officiers suivants :

Colonel—Thomas Flanagan.
Lieutenant-Colonel—R. A. Bray.
Quartier-Maître—Edward Baker.
Compagnie A.—Baxter S. Gaster, capitaine; Patrick Burns, premier lieutenant; John Kennedy, second lieutenant.
Compagnie B—Eugène Rapp, capitaine; John D. Foster, premier lieutenant; Fred. W. Sanshine, second lieutenant.
Compagnie C. — Gaspar J. Schreiber, capitaine; E. C. Van Kirk, premier lieutenant; William Thornton, second lieutenant.
Compagnie D.— William McCann, capitaine; John McCann, premier lieutenant; Dennis Kelly, second lieutenant.
Compagnie E. —Peter Joseph, capitaine; John H. Moore, premier lieutenant; John Heavy, second lieutenant.
Compagnie F. — Byrd Robinson, capitaine; Addison M. Henry, premier lieutenant; Louis A. Tailbeau, second lieutenant.
Compagnie G. — Alexander Wilson, premier lieutenant; Ernest Chiaramonte, second lieutenant.
Compagnie H. — Joseph H. Lawlor, capitaine; Daniel Quitman, premier lieutenant; Frederick Reinecke, second lieutenant.
Compagnie I. — Wm. Sullivan, premier lieutenant; J. F. Champagne, second lieutenant.
La compagnie de cavalerie sera commandée par les officiers dont les noms suivent :
Philip Taylor, capitaine, capitaine; Hosmer Beaulieu, premier lieutenant; Chas. G. [illegible], second lieutenant.
Les officiers suivants commanderont la compagnie d'artillerie :
Jacob Gray, capitaine; Wm. Carlton, premier lieutenant; James Mc Manus, second lieutenant.
Le docteur Ames deviendra chirurgien-major et M. Boyle, assistant adjudant-général.
On croit que M. Kellogg tient sérieusement à s'emparer d'une garde prétorienne, afin de commander la situation et d'imposer au peuple les lois de sa législature inique, à l'aide des baïonnettes.
On ne pourra plus rire maintenant des métropolitaines; et nous nous demandons ce que doivent penser de tout cela les citoyens de la pâgre.
Le surintendant....., pardon, le général Badger commandera-t-il une charge à la bajonnette contre ces honnêtes industriels, ou les fera-t-il mitrailler, tout simplement?
C'est là une question qu'il est important de résoudre.

SÉANCE DU CONSEIL-DE-VILLE. — Le Conseil municipal se réunit à midi, sous la présidence du maire Wills. — Tous les fonctionnaires administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la comptée, comprenant plusieurs règlements de comptes qui sont adoptés sans difficulté.

Une ordonnance présentée par l'administrateur des comptes publics pour payer au docteur Anfoux, $8,250 pour les soins médicaux qu'il a donnés à quarante-sept patients atteints de petite vérole.

M. Schneider, administrateur du département des finances, présente l'ordonnance suivante :

Attendu, qu'un grand nombre de contribuables n'ont pu profiter de l'extension allouée pour les paiements au comptant, à cause de la quantité d'applications qui eut dû faites et afin d'encourager le temps nécessaire à ces personnes, il est en conséquence résolu, que l'administration du département des finances est autorisé à prolonger le terme alloué pour cette escompte, du 15 avril au 25 du même mois.

Cette ordonnance est adoptée à l'unanimité.

Après quelques débats intéressants, le maire réfère au comité spécial des administrations une longue liste de pétitions qui lui ont été présentées comme toujours, et le conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—16 avril 1873.

Thermomètre de C. DUHANE, opticien.
Pharmacie Centennale.

6 A. M.	62	58
12	68	59
3 P. M.	68	59
6 P. M.	64	57

☞ Insuffisant comme un vrai trésor, désinfectant et préservatif du choléra depuis la pestilence, infailliblement les toute toujours salutaire et bienfaisante et protège les gencives contre toute corrosion. MAIZE

☞ On n'en jamais exposé à aucun désagrément lorsqu'on a eu recours à l'ETAMP POWDER de Dooley, lorsque qui est connu comme étant le meilleur. On trouve toujours prêt; on peut toujours compter sur son effet, et il coûte beaucoup moins que tout autre, la quantité employée étant beaucoup moindre. Cet avantage est dû à la pureté des ingrédients que le composent et qui assurent à chaque fois le même résultat. Avec l'ETAMP POWDER de Dooley on peut faire en 10 minutes des biscuits, des brioches et quelques plats que rien, et rien de ce qui est fait avec ce levain ne peut rester sur mes de personne, pas même sur l'estomac des malades ou des dons délicats de dyspepsie. Il est à vendre chez tous les grocmers.

Décédé dimanche, 13 avril, à Wiess, Texas, OSCAR LEBAY, enfant de la Nouvelle-Orléans. Agé de 24 ans.

Décédé hier, à 5 heures du matin, à l'âge de quarante-neuf ans, LOUIS TALASAC, ancien de Pau, Basses Pyrénées (France). Son ami et connaissance, ainsi que ceux des Rami des Grillon qui pourraient en être respectivement invités, à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures. Le corps est exposé rue Royale, entre St-Pierre et le Passage.

De la part de sa veuve,
Les journaux de Pau sont priés de reproduire.

Décédée hier matin, à neuf heures moins un quart, à l'âge de quatre-vingts ans, Mme Veuve AUGUSTIN GUÉRIN, native de Fénétrange, (Lorraine) France. Des amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille Thierry et de son gendre J. Gandin, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, à six heures et demie. Le convoi partira de la résidence de son gendre, rue Broad, entre Carlton et La Harpe.

Décédé, hier soir, à neuf heures et demie, FRÉDÉRIC BADER, à l'âge de trente ans et neuf mois; fils de Nicolas Bader et de feue Claire Bauman Westfarther, né à la Nouvelle-Orléans. Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi et partiront de la maison mortuaire 79, rue de Chartres. Les parents, amis et connaissances de la famille du défunt sont invités à assister. Les officiers et membres des Sociétés Allemande et Lorraine, ainsi que la Société All